

Eysines

Lycée d'enseignement Adapté de la Plaine

Projet pédagogique d'EPS

2008-2009

Projet pédagogique d'EPS au
Lycée d'enseignement adapté de la Plaine à Eysines

I) L'établissement, lieu et contexte d'apprentissage.

II) Nos élèves.

III) Visées éducatives spécifiques.

IV) Mise en œuvre de l'EPS.

1) Organisation générale.

2) Démarche d'enseignement et programmation.

A) En primaire et au collège.
B) Au LP.

3) Les APSA ressources.

A) Au collège.
B) Au LP.
C) Prise en compte indispensable des caractéristiques des élèves et des groupes constitués stables.

4) L'Association Sportive : comme continuité et extension du projet.

A) Objectifs.
B) Moyens.
C) Indicateurs.

V) Les compétences à développer et les contenus : "ce que doivent intégrer nos élèves pour se transformer".

1) Compétences générales retenues au collège et contenus.

2) Compétences méthodologiques au LEP et contenus.

3) Traitement didactique adapté des APSA et évaluation des apprentissages.

Projet pédagogique d'EPS
au
Lycée d'enseignement adapté de la Plaine à Eysines.

I) L'établissement, lieu et contexte d'apprentissage.

Cité scolaire : une école primaire, un collège, une SEGPA, un lycée professionnel (LP) d'enseignement adapté, un internat.

Etablissement Régional (ou Lycée) d'Enseignement Adapté (EREA ou LEA) pour jeunes en situation de handicaps moteurs, géré par l'Education Nationale, voisin d'un Institut d'Education Motrice (IEM), prenant en charge une partie des élèves (santé et éducation).

En France, sur cinq établissements EREA "handicaps moteurs", nous sommes le seul établissement implanté au sud de la Loire. Ainsi certains élèves viennent de régions très éloignées. Nous appartenons au dispositif d'intégration des jeunes en situation de handicap.

Actuellement, plus de 200 élèves sont répartis en classe ou regroupement de classe à effectifs réduits.

Equipe pédagogique d'EPS : trois professeurs à temps plein.

L'établissement dispose, d'un gymnase de type B, d'une petite salle de psychomotricité, d'un plateau de handball, et de l'espace extérieur aux bâtiments, avec des allées et des espaces semi aménagés, circonscrits aux limites de clôtures.

Autres spécificités de l'établissement :

- élèves en soin à l'IEM pendant la journée de scolarité,
- arrivée différée d'élèves (transports, levers, et soins).

Spécificité propre aux lycées professionnels :

- certains élèves de LP sont en stage, lors des périodes de formation en entreprise.

II) Nos élèves.



Public d'élèves très hétérogène, tant sur le plan moteur, que sur le degré et la nature du handicap.

Jeunes en situation de handicap, avec des troubles parfois associés, pour 2/3 de l'effectif. Au LP, certains jeunes valides sont intégrés suite à des problèmes personnels d'échecs, d'exclusion ou de marginalisation scolaire, à hauteur d'1/3 de l'effectif. Ils se retrouvent alors en "situation d'intégration inversée" (proportion plus importante de jeunes en situation de handicap).

Les provenances, les formations reçues, les vécus sont très variés.
Des élèves parfois, n'ont jamais vécu d'EPS de leur scolarité.

Une caractéristique commune est cependant décelable : il s'agit de jeunes gens fragiles ou qui ont été fragilisés, dont l'identité et la personnalité sont à construire ou à reconstruire, en vue d'une intégration ou réintégration dans le milieu scolaire diplômant, la vie sociale et le monde du travail.

Certains élèves manquent de confiance en eux, mais aussi de goût et d'envie. L'engagement peut parfois être sommaire voire insuffisant) dans l'activité.
D'autres au contraire, par besoin de valorisation, d'estime personnelle accrue, s'engagent complètement, voire de façon excessive sans être capable de se gérer.
Lorsque les problèmes de santé sont trop prégnants, les élèves sont peu disponibles pour les apprentissages.

"Pour les jeunes en situation de handicap, le corps est un (lieu ➔ réceptacle) de souffrance, symbole d'inefficience, objet de manipulation et d'intrusion".

" Pour devenir acteur, ils doivent se réapproprier leur corps. En soins, ils sont manipulés, en EPS ils doivent déclencher."





Plus spécifiquement :

- En primaire, nous notons : de grandes difficultés cognitives, des difficultés de la construction de soi.

- Au collège, 2 profils d'élèves se distinguent :
    - Des élèves en scolarité certificative, selon un rythme adapté à chacun.
    - Mais aussi des élèves suivant une scolarité non certificative, regroupés en classe adaptée offrant un suivi individualisé.

- Au Lycée, "la double peine" pour certains, signifie la superposition de plusieurs difficultés dont :
    1) Le handicap moteur, son acceptation et sa gestion.
    2) La période de l'adolescence, de la construction identitaire, de l'affirmation de soi positive.

Suivi de cursus :
Peu de continuité du début à la fin du cursus.
Certains arrivent en cours de route et reviennent souvent en souffrance d'intégration.

III) Visées éducatives spécifiques.

Développer une **EPS adaptée** à notre public à besoin particulier, tout en participant au **processus d'intégration** …

… en conservant le cadre institutionnel des programmes d'EPS collège, lycée et ses **trois finalités**, garant de notre appartenance au système éducatif.

1) **Développer les capacités** nécessaires aux conduites motrices. (Programme EPS collège - 1996)

- Développer ce qui est fonctionnel pour s'adapter aux efforts.
- **Travailler les compensations** des déficiences motrices en les identifiant, parce que **toute fonction non sollicitée dégénère**.
- Développer les capacités d'adaptation aux mondes extérieurs : l'espace proche puis inhabituel et complexe, pour structurer sa personne et structurer sa motricité.

2) Acquérir par la pratique, des compétences et connaissances relatives aux APSA (Activités Physiques Sportives et Artistiques). (Programme EPS collège - 1996).

- Développer une **culture des APSA** avec le souci de **langage commun « valides handicapés »**.

3) Accéder aux connaissances relatives à **l'organisation et l'entretien de sa vie physique,** pour conserver une **santé** optimale et des **potentialités**. (Programme EPS collège - 1996).

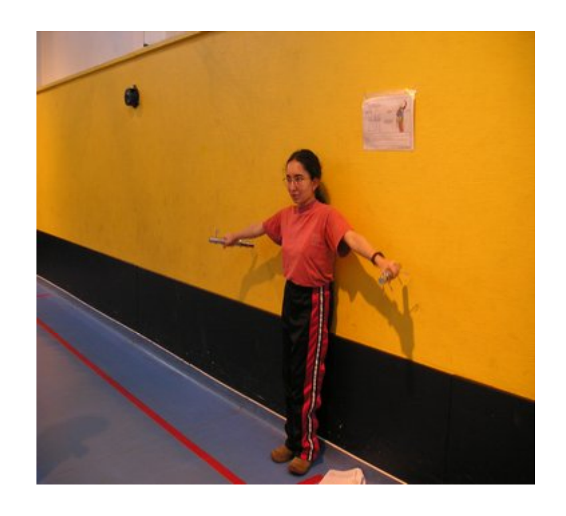
- Le **plaisir,** dans et par l'action, doit être recherché. Il offre un bien être et suscite l'envie de participer.
- La **santé** est avant tout recherchée, développée, entretenue, dans toutes ses acceptions : **physique, sociale, et morale**. Il s'agit d'insister sur la restauration de **l'estime de soi**, en considérant l'efficience du corps comme primordiale : « Développer les ressources afin de rechercher par la réussite, l'efficacité dans l'action (individuelle et collective), la confiance, la réalisation de soi. » (Programme EPS Lycée 2001).
  "L'éducation physique et sportive vise à la recherche du bien-être, de la bonne santé et de la forme physique. Elle favorise le développement optimal des ressources personnelles. Elle bâtit une image positive du corps qui contribue à l'estime de soi. Grâce au plaisir pris, aux efforts consentis, aux progrès réalisés, les jeunes en formation comprennent les bénéfices d'une participation à une activité physique régulière tout au long de la vie". (Programme CAP, les BEP et baccalauréats professionnels - arrêté du 25/9/2002).
- Notre tâche consiste à construire voire reconstruire les jeunes afin qu'ils puissent **s'adapter** dans n'importe quelle structure scolaire (apprentissages), professionnelle et sociale.

L'acquisition de la santé passe également par l'apprentissage de la **vie collective**, de l'**entraide** et la **solidarité**.



L'atteinte des objectifs de l'EPS au LEA, nécessite de développer **dès l'école élémentaire**, une efficience motrice par le biais des Activités Physiques et Sportives Adaptées.
Les **APS** choisies sont « **intégratives** », pour permettre et favoriser des passerelles entre différents domaines et à chaque étape de la scolarité.

La santé totale, développée au LEA, contribue ainsi à l'atteinte du troisième objectif, car le bien être, le développement de la personnalité, peuvent **dépasser le cours d'EPS et l'établissement**. D'autre part, la santé sur le long terme est envisageable, en prenant l'habitude d'organiser et d'entretenir sa vie physique.





IV) <u>Mise en œuvre de l'EPS</u>.

1) <u>Organisation générale</u>.

Prise en charge des élèves :
Un professeur pour une section (environ 8 élèves +/-)
Regroupement de sections de profil similaire.
Regroupement par niveau et année d'étude indispensable (CAP/BEP, Bac 1ère, 2ème, 3ème année).
Regroupement exceptionnel de trois sections.
Travail en doublure envisageable :

- Une APSA prise en main par deux professeurs : deux, trois ou quatre groupes de besoins et de travail, intervention individualisée, selon l'APSA (au collège et au lycée).
- Deux APSA proposées et dispensées par deux professeurs pour un même regroupement (au lycée).

Privilégier les créneaux de deux heures de pratique en troisième et lycée.

2) <u>Démarche d'enseignement et programmation</u>.

A) <u>En primaire et au collège</u>.

<u>Avoir le souci constant de transformer les APS en APA (Activités Physiques Adaptées)</u>.

Période de pratique et d'observation suffisantes, nécessaires avant toute programmation des activités.
Vérifier l'engagement moteur réel, pour choisir l'APA.
Guidage pour entrer dans l'APS.
Identifier les besoins pour choisir des APSA supports.
Concertation perpétuelle avec les enseignants d'autres disciplines, pour identifier les besoins et ce qui peut être appris ou renforcé en EPS.

B) Au LP.

Faire participer les élèves au choix de leur pratique, pour respecter l'objectif de plaisir et de désir recherchés, source de motivation, de bien être et d'engagement.

Respecter l'exigence **d'une EPS ouverte, culturelle,** polyvalente et équilibrée.

Choix négocié, explicité et démocratique d'APSA sur deux années pour répondre au besoins certificatifs du lycée pour les CAP, BEP, et baccalauréat professionnel en 2 ans (réunion plénière en première année de chaque cycle pour planifier les APSA pour les 2 années).
Quantité de pratique suffisante de deux cycles pour prétendre à de réels apprentissages : au moins 30 heures pour le baccalauréat et 20 heures pour les CAP/BEP.

Pour les baccalauréats trois ans, le choix est réalisé la deuxième année pour les deux années restantes, la première année étant consacrée à une ouverture culturelle supplémentaire ou déjà à une préparation. La première année se soumet au choix des secondes.

Conséquences :

- Regroupement indispensable par niveau et année d'étude (CAP/BEP, Bac 1ère, 2ème, 3ème année).
- Education au choix culturel.
- Proposer une offre la plus variée aux élèves (deux professeurs par niveau d'étude et deux APSA par cycle…).

Programmation des APSA tenue par l'obligation du « Contrôle en Cours de Formation » (CCF) au bac professionnel, CAP et BEP (arrêté du 11 juillet 2005) :

- Bac professionnel : ensemble de trois épreuves "dans des APSA de natures différentes", permettant l'évaluation de différents types de compétences définies dans les programmes" (CC1, CC2, CC3, CC4, CC5).

- CAP/BEP : parmi les APSA enseignées lors de l'année terminale, deux épreuves permettant l'évaluation de 2 types de compétences de nature différente.

Il s'agit de " permettre à tous les candidats, filles et garçons, d'exprimer leur potentialité".

- Le contrôle adapté : un handicap physique attesté en début d'année par un certificat médical "empêche une pratique assidue ou complète des enseignements de l'EPS sans pour autant interdire une pratique adaptée".
    - En CCF : candidat évalué sur 2 épreuves adaptées (soumises à l'approbation rectorale).
    - Inaptitude partielle ou temporelle : épreuve de rattrapage.

- La dispense de l'épreuve d'EPS à l'examen : "seuls les handicaps qui ne permettent pas une pratique adaptée au sens de la circulaire du 30 mars 1994 entraînent une dispense d'épreuve"; le certificat médical attestant une inaptitude totale de pratique à l'année, dispense également....

3) Les APSA ressources.

A) Au collège :

	1 Activités athlétiques	2 Activités aquatiques	3 Activités gymniques	4 Activités physiques artistiques	5 Activités de combat	6 Activités d'opposition duelle	7 Activités de coopération et d'opposition	8 Activités physiques de pleine nature
6ème	Course de durée	Natation individualisée	Circulation milieu inhabituel	Mime		Tennis de table	Basket et Hockey	Course d'orientation
5ème	Course de durée	Natation individualisée		Mime		Tennis	Basket et Hockey	Course d'orientation
4ème	Course de durée	Natation individualisée		Mime vers danse			Basket et Hockey	Course d'orientation
3ème	Course de durée	Natation individualisée			Lutte Boxe			Course d'orientation
6ème A	Course allure	Natation individualisée	Circulation milieu inhabituel	Mime			Jeux collectifs Hockey	Course d'orientation
5ème A	Course allure	Natation individualisée		Mime			Basket Hockey	Course d'orientation
4ème A	Course allure	Natation individualisée		Mime			Basket Hockey	Course d'orientation
3ème A	Course de durée	Natation individualisée			Lutte Boxe			Course d'orientation

B) <u>Au LP</u> :

Groupes d'activité		1 Activités athlétiques	2 Activités aquatiques	3 Activités de visées	3 Activités physiques de pleine nature	4 Activités Gymniques	5 Activités Physiques Artistiques	6 Activités de combat	7 Activités d'opposition duelle	8 Activités de coopération et d'opposition	9 Activités prép. physique et entretien
Compétences culturelles		CC1			CC2	CC3		CC4			CC5
CAP1/BEP1	**Tertiaire**	Demi-fond	<u>Exceptionnellement</u> natation (groupe jeudi après midi)	Tir à l'arc (à l'étude)	<u>Course d'orientation</u> dans l'établissement à dominante énergétique. Lieu extérieur et roulant à trouver !	Acrosport Danse		Boxe	Tennis de table Badminton	Basket Hand Foot	Musculation
	Indust								Tennis de table		
CAP2/BEP2	**Tertiaire**	Demi-fond							Tennis de table Badminton		
	Indust								Tennis de table		
1ère et 2de bac	**Tertiaire**	Demi-fond							Tennis de table Badminton		
	Indust								Tennis de table		
Term bac	**Tertiaire**	Demi-fond							Tennis de table Badminton		
	Indust								Tennis de table		

C) Prise en compte indispensable des caractéristiques élèves et des groupes constitués stables**.**

Logique d'APS intégrative à respecter : <u>tous</u> les élèves d'un même regroupement doivent pouvoir pratiquer ensemble, selon la même logique d'activité, éventuellement selon des modalités de pratique adaptées.
Ce tableau peut faciliter une proposition de programmation d'APSA pertinente, selon les élèves.

Groupes d'activité	**1 Activités athlétiques**	**2 Activités aquatiques**	**3 Activités de visées**	**4 Activités physiques de pleine nature**	**5 Activités physiques d'expression et artistiques**	**6 Activités de combat**	**7 Activités d'opposition duelle**	**8 Activités de coopération et d'opposition**	**9 Activités prép. physique et entretien**
Compétences culturelles	CC1			CC2	CC3	CC4			CC5
<u>Débrouillé et mobile</u> : valide, inapte partiel, et en situation de handicap	Course durée Demi-fond	<u>Exceptionnellement</u> natation (groupe jeudi après midi)	Tir à l'arc (petit groupe)	Course d'orientation Lycée et dehors	Acrosport Danse	Boxe	Tennis de table Badminton	Basket Hand Foot	Musculation Course Relaxation
<u>Gêné, mobilité réduite</u> : valide, inapte partiel, et en situation de handicap	Course durée Demi-fond		Tir à l'arc Sarbacane (petit groupe)	Course d'orientation lycée	Acrosport Danse	Boxe	Tennis de table		Musculation Marche Relaxation
<u>Mobilité fortement réduite, déplacements motorisés</u>	Course durée obstacles		Sarbacane (petit groupe)	Course d'orientation accompagnée lycée	Danse	Jeux tradition-nels d'opposi-tion	Tennis ballon		Musculation fine Etirements Relaxation

4) <u>L'association sportive (ou Association Sportive)</u> : continuité et extension du projet.

A) <u>Objectifs</u> :

- Pratiquer, s'initier, progresser dans une APSA.
- Développer une vie associative : s'engager en prenant des responsabilités et des rôles.
- Echanges inter établissement, dans le cadre de l' Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), entre autre.
- Tremplin culturel et sportif, en vue de répondre aux objectifs du projet d'EPS de l'établissement et notamment, au delà de l'enceinte du lycée (ouverture et adhésion culturelle et sportive).

B) <u>Moyens</u> :

- Trois pratiques sportives sont proposées aux élèves en dehors de leurs cours : danse, basket fauteuil et basket (non adapté pour les valides).
- Trois heures forfaitaires par professeur, sont consacrées à l'animation de l'AS.

C) <u>Indicateurs</u> :

- Nombre de licenciés à l'AS.
- Nombre de rencontres sportives et culturelles avec d'autres établissements de l'Education Nationale.

V) Les compétences à développer et les contenus : "Ce que doivent intégrer nos élèves pour se transformer".

1) Compétences générales retenues au collège et contenus.

Compétences générales	Primaire – 6ème - Niveau 1	5ème - 4ème – Niveau 2
"Savoir élaborer les étapes de l'action".	▪ Savoir ce qui enclenche l'action (règles consignes, signaux visuels ou proprioceptifs ...). ▪ Organiser ses réponses motrices en étapes : regarder, observer, se placer, se replacer. ▪ Savoir se reposer entre les actions.	▪ Mettre en concordance l'organisation des réponses motrices et l'APS non dénaturée. ▪ Pouvoir enchaîner des actions de plus en plus complexes sans perdre le sens de l'APS.
"Vivre et transposer les acquisitions motrices et cognitives".	▪ Organiser l'environnement proche par l'action : l'espace sportif se structure autour de soi : analogie avec le plan, l'espace plus réduit (sur feuille). ▪ Verbaliser son action. Les mots choisis s'ancrent dans une expérience corporelle nouvelle.	▪ Structurer l'environnement en ouvrant le champ des repères : interaction, espace sportif contraignant. ▪ S'approprier un vocabulaire, même si celui ci n'appartient pas à son expérience personnelle.
"Vérifier l'engagement moteur réel".	▪ Savoir que la verbalisation ne se substitue pas à l'action. ▪ Obligation de chercher à s'adapter à toutes les situations et expériences du groupe. ▪ Transformer ses représentations d'APS. Transformer le matériel sans dénaturer l'APSA.	▪ Les rôles se différencient, mais il y a toujours obligation d'être acteur dans toutes les expériences du groupe. ▪ Pas de rôle de substitution (arbitre, spectateur ...).
"Vivre en groupe; sortir du "moi je".	▪ Ecouter les consignes sans penser à la question personnelle à poser. ▪ Eviter de se référer à son seul vécu pour expliquer une tâche. ▪ Ne plus se référer à sa pathologie mais à la recherche de solution d'adaptation à la tâche.	▪ Connaître le fonctionnement de chaque élève du groupe (mode d'emploi !). ▪ S'approprier un rôle au sein d'une équipe, en utilisant son originalité motrice.
"Santé – Sécurité"	▪ Dépasser le statut de " corps soigné " pour accepter le " corps acteur ", en étant guidé et sécurisé par l'adulte. ▪ Savoir se reposer.	▪ Connaître les limites imposées par sa pathologie et surtout les contournements nécessaires, pour qu'il y ait quand même pratique.

2) Compétences méthodologiques au LP et contenus.

Compétences méthodologiques	Niveau 1 CAP - BEP	Niveau 2 CAP - BEP - Bac prof
CM1 : "S'engager avec lucidité".	▪ Etre attentif. ▪ Prendre en compte l'hygiène corporelle. Apporter sa tenue de sport. ▪ Commencer les activités par un échauffement rapide mais réel. ▪ Comprendre et appliquer les règles de sécurité et de fonctionnement.	▪ Maintenir un niveau de concentration. ▪ Etre critique par rapport à la pratique. ▪ Prendre conscience des enjeux de l'APSA. ▪ Connaître les risques et appliquer les principes de sécurité.
CM2 : "Concevoir des projets de réalisation, d'acquisition, et d'entraînement".	Sur des projets de réalisation et d'acquisition : Structurer son action. ▪ Comprendre la commande du travail. ▪ L'exprimer verbalement avant l'action. ▪ Essayer pour réaliser. ▪ Corriger selon le résultat. ▪ Echanger, confronter plusieurs façons de faire et identifier les meilleures procédures.	▪ Comprendre, construire et respecter les étapes de son projet. ▪ Concevoir en mettant face à face la commande et ses capacités. ▪ Déterminer de façon de plus en plus autonome, différentes étapes pour accéder au résultat recherché. ▪ S'engager dans un projet d'entraînement.
CM3 : "Apprécier les effets de l'activité physique".	▪ Apprendre, découvrir son corps par l'action. ▪ Repérer ses capacités. ▪ Identifier les bienfaits de l'activité physique après une leçon : bien être, santé.	▪ Mesurer précisément les effets de l'AP au plus juste. ▪ Comprendre les bienfaits corporels et mentaux de l'activité physique sur le long terme.
CM4 : "Vivre ensemble : règles de vie et de fonctionnement collectif"	▪ Respecter la différence. ▪ Accepter l'autre. ▪ Etre solidaire et donner de soi. ▪ S'accepter et ne pas se dévaloriser. ▪ Aller vers l'autre et s'exprimer au sujet de l'activité. ▪ Accepter l'aide et les conseils des autres. ▪ Echanger et décider à plusieurs sur un projet. ▪ Construire ensemble des règles de jeu.	▪ De plus en plus autonome. ▪ Donner des conseils sur les règles de vie et de fonctionnement collectif. ▪ Socialement bien intégré et attentif aux autres. ▪ "Etre leader positif".

3) Traitement didactique adapté des APSA et évaluation des apprentissages.

Activités adaptées traitées :

1) Danse.
2) Basket.
3) Course d'allure, longue et demi-fond.
4) Musculation.
5)
6)
7)

Plan de traitement :

1) Compétences : "ce qu'il y a à faire" (comportements attendus).
2) Situation de référence adaptée; dispositif.
3) Contenus : "ce qu'il y a à faire pour faire" (obstacles ou problèmes à résoudre).
4) Evaluation.



Lycée d'Enseignement Adapté
28, rue de Moulineau – BP 75 – 33326 **EYSINES** Cedex
Tel : 05 56 28 00 17 – fax : 05 56 28 93 17
ce.0331739L@ac-bordeaux.fr